



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inscription arc horloger

Question écrite n° 8842

Texte de la question

M. Stéphane Travert appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le savoir-faire de l'arc horloger entre la France et l'Angleterre. L'Unesco a inscrit depuis le 16 décembre 2020 les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art comme une tradition vivante de l'Arc jurassien franco-suisse. La question se pose d'élargir cette sauvegarde au regard des pôles d'intérêts historiques et culturels de la 3e circonscription de la Manche. Celle-ci est en effet dotée de majestueuses horloges Demoiselles de Coutances. Aussi, alors que le Président de la République vient de se rendre au Royaume-Uni à l'invitation du roi Charles III, il lui demande de bien vouloir étudier, au regard des chemins de mémoire entre les Stuarts et l'arc horloger transmanche, l'opportunité d'inscrire le savoir-faire de l'arc horloger entre la France et l'Angleterre.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8842

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025